

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
4 février 2021
n° 4 / 7893^e
pages 177 à 232

CHRONIQUE / Sauvegarde des entreprises

Premiers regards sur l'avant-projet de réforme des sûretés dans les procédures collectives

> Clément Favre-Rochex

190

ÉDITORIAL

177 Un Lawfare à la française ?, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

184 Détention provisoire (état d'urgence sanitaire) : inconstitutionnalité du régime

POINTS DE VUE

- 186 Retour sur l'application dans le temps de l'article 2232 du code civil prévoyant un butoir à l'extension de la durée de la prescription, *Lionel Andreu*
- 188 L'arrêt *Ilgar Mammadov c/ Azerbaïdjan* de la Cour européenne des droits de l'homme a-t-il été exécuté ?, *Mihaela Anca Ailincai*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 197 **Panoramas** : Droit de la presse, *Emmanuel Dreyer*
- 207 Droit de la preuve, *Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès*
- 217 **Notes** : La saisie-attribution française dans le contexte international, *note sous Civ. 2^e, 10 déc. 2020 [2 arrêts], Louis d'Avout*
- 222 Le recours restreint de l'assureur du véhicule contre le gardien occasionnel : illustration des travers de l'assurance de responsabilité civile dans le régime des accidents de la circulation, *note sous Civ. 2^e, 5 nov. 2020, Fabrice Gréau*
- 226 Mainlevée d'une saisie conservatoire pratiquée contre une organisation internationale, *note sous CJUE 3 sept. 2020, Dominique Foussard*

ENTRETIEN

- 232 Maria José Azar-Baud – *Allegro ma non troppo*. À propos de la transposition en France de la directive sur les actions représentatives en protection des intérêts collectifs des consommateurs

DAJLOZ



Version numérique incluse*



322104

9 782993 221044

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Sandrine Touton Michel

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Didier Guével

177

Un Lawfare à la française ?



ACTUALITÉS

180

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (*leasing*) : avantage potentiel en cas de cessation anticipée, *CJUE 27 janv. 2021*

180

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Majeur protégé (juge des tutelles) : qualité et intérêt à faire appel, *Civ. 1^{re}, 27 janv. 2021*

Majeur protégé (mandat d'inaptitude suisse) : conditions de validité en France, *Civ. 1^{re}, 27 janv. 2021*

Adoption plénière (pupille de l'État) : intervention volontaire du père de naissance, *Civ. 1^{re}, 27 janv. 2021*

182

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Union économique et monétaire (monnaie unique) : interdiction du paiement en espèces, *CJUE 26 janv. 2021*

Égalité de traitement (emploi) : discrimination fondée sur le handicap, *CJUE 26 janv. 2021*

183

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Mesure de sûreté (prononcé) : contrôle de la chambre de l'instruction, *Crim. 27 janv. 2021*

Droit à l'information : inapplicabilité à l'exécution d'un mandat d'arrêt européen, *CJUE 28 janv. 2021*

Détention provisoire (état d'urgence sanitaire) : inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 29 janv. 2021*

185

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Exception d'incompétence (ordre international) : désignation de la juridiction étrangère, *Civ. 1^{re}, 27 janv. 2021*

Compétence européenne (mesure provisoire) : mesure d'instruction *in futurum*, *Civ. 1^{re}, 27 janv. 2021*



POINTS DE VUE

186

Retour sur l'application dans le temps de l'article 2232 du code civil prévoyant un butoir à l'extension de la durée de la prescription
par Lionel Andreu

188

L'arrêt *Ilgar Mammadov c/ Azerbaïdjan* de la Cour européenne des droits de l'homme a-t-il été exécuté ?
par Mihaela Anca Ailincăi



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

190

Premiers regards sur l'avant-projet de réforme des sûretés dans les procédures collectives
par Clément Favre-Rochex

PANORAMAS

197

Droit de la presse
janvier 2020 – décembre 2020
par Emmanuel Dreyer

207

Droit de la preuve
septembre 2019 – octobre 2020
par Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès

NOTES

217

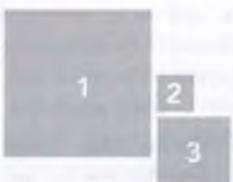
La saisie-attribution française dans le contexte international, note sous Civ. 2^e, 10 déc. 2020 [2 arrêts]
par Louis d'Avout

222

Le recours restreint de l'assureur du véhicule contre le gardien occasionnel : illustration des travers de l'assurance de responsabilité civile dans le régime des accidents de la circulation,
note sous Civ. 2^e, 5 nov. 2020
par Fabrice Gréau

226

Mainlevée d'une saisie conservatoire pratiquée contre une organisation internationale,
note sous CJUE 3 sept. 2020
par Dominique Foussard



ENTRETIEN

232

Maria José Azar-Baud – *Allegro ma non troppo*. À propos de la transposition en France de la directive sur les actions représentatives en protection des intérêts collectifs des consommateurs

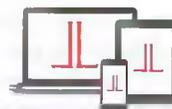
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr